

ABONNEMENTS
 Un an Bibliothèque Cantonale Sion
 Six mois . . . 2. —
 Trois mois . . . 1.50
 Etranger: Port en sus.

2.50 seulement
 pour les Cercles, Hôtels,
 Cafés, Restaurants et Coiffeurs.

NOUVELLISTE

VALAISAN

ANNONCES:
 La ligne ou son espace
 Valais 10 Ct.
 Suisse 15 »
 Etranger 20 »

Rédaction, Administration
 Bureau du journal, St-Maurice
 Téléphone

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

Donner...

Il y a, depuis quelques années, une véritable avalanche de quêtes.

Les quêtes font rage; c'est une nécessité qui s'étend sur toutes les bonnes œuvres, lesquelles trouvent dans ce moyen la moitié de leur pain de chaque jour.

Si, cependant, l'historien révolutionnaire que fut Louis Blanc a pu écrire que l'esprit de charité avait pénétré à fond la société, au Moyen-Age, à plus forte raison devrions-nous pouvoir en-guirlander de roses notre siècle où les question d'assistance, de mutualité, de souscriptions, de bazars de Charité tiennent invariablement l'affiche et font toujours recettes.

La bonté! Quel plus noble sentiment peut fleurir au cœur de l'homme?

Tout le monde n'est pas né avec l'âme de Saint-Vincent-de-Paul, pas plus que tout le monde n'est né avec le génie d'un grand peintre ou d'un grand inventeur, mais tout le monde a le devoir d'aider son semblable dans la mesure de ses moyens. C'est encore faire son bonheur en cherchant à faire celui des autres.

Ces réflexions nous viennent tout naturellement à l'esprit en songeant à la quête du jour de la Toussaint et qui est destinée — on le sait — à la grande œuvre des Missions intérieures, dont l'activité et le but sont assez connus pour nous exempter de les rappeler.

Le Valais donne annuellement 8500 francs. C'est joli, mais ce n'est pas encore assez, puisque cela ne fait que 75 francs par mille âmes de population, alors que Lucerne ascende à 389 francs, Zoug à 380, Uri à 180 et que des cantons à grosse majorité protestante comme Argovie et Berne inscrivent 160 et 113 francs, toujours par mille âmes de population.

Nous avons eu entre les mains, voici quelques années, une souscription juive en faveur des synagogues suisses.

Il y avait là des sommes énormes auprès desquelles nos souscriptions catholiques ont l'air de vulgaires pourboires. C'étaient des morceaux du Veau d'or détaillé qui vous aplatissaient et vous écrasaient.

Nous ne pouvons assurément y aller aussi grandement, et ce ne serait pas beau, car le gros public en voyant tant d'argent donné par les Juifs, pense surtout, et malgré lui, à celui qu'ils gagent.

Mais nous pouvons prendre chez eux un magnifique exemple de solidarité à mettre en pratique jeudi déjà, lorsqu'on nous tendra l'escarcelle au nom de l'Œuvre des Missions intérieures.

Et il y aura plus de joie à secourir nos frères catholiques, avec de l'argent chrétien ramassé péniblement et petit à petit, qu'à empiéter ces billets de banque juifs qu'on jette par liasses sur le parvis

des synagogues, et qui proviennent de fortunes échafaudées, gagnées sur nous tous.

Ces quêtes à l'église sont d'autant plus intéressantes et dignes de notre charité qu'elles sont voilées d'anonymat.

On veut bien donner aujourd'hui, mais on veut qu'on le voie: de là les bazars de charité, les fêtes, les bals, les souscriptions publiques.

Ce n'est pas, certes, que nous condamnions la charité mondaine. Ah! non, mille fois non! Les femmes agissent adroitement en faisant payer cher aux hommes qui papillonnent autour d'elles, un sourire, une fleur, ou un verre de champagne.

Il n'y a pas d'impôts, pas de taxes, pas de rançons plus justement établis que ceux là, qui frappent les défauts, les caprices des uns, au profit de la misère des autres.

Mais nous admirons beaucoup plus celui qui, tranquillement, met ce qu'il peut dans une bourse, à l'ombre du regard indiscret, lequel ne peut même pas apercevoir la grosseur de la pièce.

Cela n'empêche pas de donner gros: au contraire, puisque le mérite sera d'autant plus grand que la valeur de l'aumône restera ignorée — hormis de Dieu qui inscrit tout et n'oublie rien.

Personne ne conteste la grandeur, la noblesse, la beauté de l'Œuvre des Missions intérieures. Ce sont des églises, des écoles qui s'élèvent là où il n'y en a pas; c'est le pain du missionnaire qui le partage encore avec de plus pauvres que lui; c'est la paix du cœur et la sérénité de l'âme qui descendent sur des villes, sur des bourgades qui, enfin, voient luire la Croix et se lever la main absoltrice des fautes.

Donnons donc généreusement jeudi. La plus grande satisfaction dans le monde est d'être bon.

Donnez! pour être aimé de Dieu qui se fit homme.

Pour que le méchant même en s'inclinant vous

Pour que votre foyer soit calme et paternel; Donnez! afin qu'un jour, à votre heure dernière, Contre tous vos péchés vous ayez la prière D'un mendiant puissant au ciel!

Le mendiant, ce sera l'Œuvre des Missions intérieures!

CH. SAINT-MAURICE.

ECHOS DE PARTOUT

La tante du prince — Il s'est passé ces jours à Kœnigsberg, un incident dont toute la ville fait des gorges chaudes.

Une dame, très modestement vêtue, se présentait hier devant le poste du château de Kœnigsberg et demandait qu'on la conduisit vers le prince Frédéric-Guillaume de Prusse, qui, comme on sait, s'y est installé pour étudier le droit administratif. Elle était, disait-elle, la princesse Charlotte de Mecklembourg, tante du jeune prince. Le sous-officier de garde fit aussitôt rendre les honneurs royaux à la vieille dame. Le poste se précipita sous les armes et les clairons sonnent. Le prince était sorti et la tante déclara qu'elle voulait attendre dehors devant le poste. On lui apporta une chaise avec un respectueux empressement et la sentinelle se mit en position devant elle.

La population ne tarda pas à se rassembler devant le château, regardant curieusement la vieille dame assise sur une chaise, si bien que les curieux augmentant sans cesse en nombre le poste téléphona à la police pour faire évacuer la pla-

ce et chasser les importuns qui se massaient autour de la tante du prince. Un officier de police accourut avec une escouade, et à peine eut-il adressé la parole à la princesse qu'il s'aperçut qu'il avait à faire à une folle. Il la fit entrer aussitôt dans le corps de garde et conduire au bureau de poste dans une voiture de place. La pauvre femme est une petite bourgeoise de Kœnigsberg qui donne depuis quelque temps des preuves de faiblesse mentale.

Les grandes reines — Le « Cri de Paris » assure que presque toutes les souveraines de notre temps sont plus grandes que leur mari. Le roi d'Angleterre, Edouard VII, mesure à la toise six pouces de moins que la reine Alexandra. Le tsar Nicolas II paraît petit à côté de la tsarine lorsque tous deux sont debout. Le kaiser n'atteint pas l'impératrice. C'est pour cette raison sans doute, que lorsqu'on les photographie ensemble, il veut toujours qu'elle soit assise. Le roi d'Italie vient à peine à l'épaule de la reine Hélène. La reine Amélie de Portugal a quelques centimètres de plus que don Carlos. Alphonse XIII doit lever le front pour admirer les yeux de sa jeune femme. La reine du Danemark est une géante auprès de son mari le roi Frédéric. On sait qu'elle est Suédoise. Or, tous les Suédois sont grands. La fille du feu roi Charles XV se distingue encore à cet égard. Un fait à noter, c'est que toutes ces souveraines très aimées de leurs sujets, ne regardent personne du haut de leur grandeur.

Chevaux invités à dîner — M. Loden, archimillionnaire, a obtenu un grand succès à New-York avec son dîner de poneys, auquel deux de ces animaux étaient hôtes d'honneur.

Il y avait à ce banquet 28 autres personnes qui n'appartenaient pas à l'espèce chevaline. Tous s'étaient rangés autour de la table, en face à cheval, pour la circonstance.

Les deux convives de marques ont mâchonné leur picotin dans des baquets en argent et bu dans des seaux cerclés d'or.

Après le dessert, d'autres chevaux, qui ne savent pas encore parfaitement se tenir à table, ont été amenés et ont reçu quelques friandises.

Pensée — Les préventions des Juifs contre la doctrine de Notre-Seigneur se retrouvent chez les incrédules, qui regardent la religion comme non suffisamment prouvée, parce qu'ils sont déterminés d'avance à en rejeter toutes les preuves.

Curiosité — Il existe un bureau postal unique au monde en son genre dont le local se compose d'une simple barrique et chose plus extraordinaire, n'est sous la surveillance d'aucun employé.

Ce bureau modèle est situé dans le détroit de Magellan, sur les côtes de la Patagonie, en face de la Terre de Feu.

Cette barrique, qui flotte sur l'eau, est retenue à un rocher par une solide chaîne en fer; à côté se dresse un poteau indicateur en métal, sur lequel on lit, en gros caractères cette lacouique inscription: « Post office ».

Tous les navires qui traversent le détroit retirent de cette barrique ouvertes les lettres pour les destinations qu'ils desservent et mettent dans ce bureau postal les lettres de leurs passagers, qui seront recueillies ensuite par d'autres navires qui les transmettront à leurs destinataires.

Ce bureau de poste qui, de prime abord, a l'air d'une vulgaire épave, est placé sous la sauvegarde des marins de toutes les nations qui fréquentent les mers du Sud.

Aucun bâtiment de passage dans le détroit, quel que soit le pavillon, n'a garde d'oublier d'envoyer une embarcation à la « poste flottante » pour y remplir les formalités postales.

Mot de la fin — Les difficultés de la vie: Un monsieur croise une femme sur le boulevard.

— La jolie personne!... fait-il un peu haut.
 — Insolent!...

Alors confus.
 — Je vous demande pardon, madame, mettez que je n'aie absolument rien dit.

— Malhonnête!...

M. Martin chasse...

Si elles ne le connaissaient pas, les méchantes langues affirmeraient que M. Léon Martin, député de Monthey, est assoiffé de popularité démagogique.

Ne vient-il pas, au Grand Conseil de demander la suppression de l'article 18

qui interdit la chasse le dimanche — et cela au nom de la démocratie et de la tempérance?

Pouvoir tirer des coups de fusil et abattre des lièvres le dimanche, c'est ce que M. Martin appelle ingénument démocratiser la société.

Et il paraît que les cafés se seraient vidés comme par enchantement et que M. le chanoine Jules Gross n'aurait plus eu besoin de tant se dépenser dans les luttes antialcooliques si la proposition du député radical de Monthey avait été prise en considération.

Eh bien! vrai, M. Martin nous désillusionne! Nous lui croyions plus d'estomac. Pourquoi ne pas franchement avouer qu'il n'avait en vue, en obtenant la chasse du dimanche, que de faire manquer quelques messes et de donner un coup de canif au commandement!

Le dimanche, messe ouïras et les fêtes pareillement?

Du moment que la pensée était dans son cœur, si transparente que les députés du Grand Conseil ont cru à une application des rayons Röntgen, c'eût été crâne de la laisser monter sur les lèvres.

Tout de même, plus sectaire que les vieux restants du kulturkampf qui, eux, aux Chambres fédérales, ont voté contre une proposition socialiste demandant également la chasse du dimanche!

M. Léon Martin ferait de la démocratie plus saine, s'il s'occupait de la situation économique d'un grand nombre d'ouvriers qui travaillent dans certaines usines de Monthey.

La réforme des salaires nous semblerait plus utile, pour le peuple, que la démocratisation de la chasse.

CH. SAINT-MAURICE.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Etats-Unis et le Japon

Depuis que les autorités américaines de l'Alaska ont surpris et fusillé des pêcheurs japonais qui se trouvaient indûment dans les pêcheries de phoques, il y a quelques semaines, un vif sentiment d'animosité se manifeste entre Américains et Japonais.

L'irritation au Japon a encore été aggravée par le boycottage dont les sujets japonais — comme les Chinois — sont l'objet à San-Francisco et sur toute la côte américaine du Pacifique, à l'instigation des syndicats ouvriers en lutte contre la concurrence de la main d'œuvre asiatique. Cette exclusion atteint même les petits Japonais, auxquels on refuse à San-Francisco de laisser suivre les cours des écoles communales fréquentées par les jeunes Américains. Les Japonais de San-Francisco, qui montrent beaucoup de calme et de correction, en ont appelé devant la cour suprême.

Le journal local japonais conseille aux parents de ne pas envoyer leurs enfants à l'école affectés aux Japonais, aux Chinois et aux Coréens, afin de ne pas établir un précédent. Il ajoute qu'il est de leur devoir de prouver légalement leurs droits.

L'ambassadeur du Japon à Washington, le vicomte Aoki, a conféré avec le secrétaire d'Etat américain au sujet de cet incident. Il a fait valoir que le traité de 1894 stipule que les citoyens des deux pays auront réciproquement droit

aux mêmes privilèges dans l'un comme dans l'autre et que l'exclusion des enfants japonais des écoles de San-Francisco est une violation de ce traité. Ce grief est le seul sur lequel le Japonais insistera, a déclaré l'ambassadeur.

M. Root, de son côté, a demandé formellement au Japon de punir les pêcheurs qui avaient violé le territoire américain, et qui réussirent à s'échapper lors des derniers incidents relatifs aux pêcheries de phoques. Ceux qui furent capturés par les autorités des Etats-Unis seraient punis par la justice américaine. Le Japon n'a pas protesté contre ces captures ni contre la mort de ceux qui furent tués dans cette affaire.

Il ne saurait être question de rupture des relations diplomatiques. Le gouvernement américain se montre au contraire désireux de se concilier le Japon, en tâchant d'apaiser l'agitation antijaponaise de l'élément ouvrier californien et en obtenant une modification des lois de l'Etat de Californie qui vont à l'encontre du traité de 1894 entre les Etats-Unis et l'empire du mikado.

Nouvelles Etrangères

Les effroyables massacres entre Blancs et Noirs. — Les récents désordres qui viennent d'ensanglanter la ville d'Atlanta (Géorgie) ont, une fois de plus, attiré l'attention sur la haine qui, dans ce pays, et notamment dans les Etats du sud, divise les blancs et les noirs. Ils ont également montré à quels résultats effroyables aboutissait la loi de lynch.

Cette loi terrible et inexorable du lynch, appliquée aujourd'hui un peu à tort et à travers, rappelle le *Courrier des Etats-Unis*, fait de nombreuses victimes et cause la mort à bien des innocents.

Dans les Etats du sud, les nègres, accusés d'avoir attaqué une personne de race blanche, échappent rarement à la terrible loi. Une statistique récente établit qu'au cours des vingt-cinq dernières années, plus de quatre mille personnes ont été exécutées sommairement aux Etats-Unis. Il faut noter que 90 0/0 de ces malheureux étaient des nègres accusés de violences, d'« assaults » sur des femmes blanches.

Les méthodes d'exécution ont pris les formes les plus variées : pendaison, fusillade, les supplices des fouets et du bûcher, l'écorchement même. Dans l'Arkansas, un nègre eut les bras et les jambes désarticulés.

Aujourd'hui, la forme la plus ordinaire d'exécution sommaire consiste à pendre la victime et la cribler ensuite de coups de fusils et de revolvers ; mais autrefois, il y avait une sorte de graduation dans les supplices et l'on s'efforçait de faire d'autant plus souffrir le condamné que son crime était jugé plus abominable.

Il y aurait une curieuse et lamentable histoire à écrire sur ces terribles vengeances collectives. Quoi de plus affreux, par exemple, que l'exemple de ce nègre, Henri Smith, exécuté sommairement, à Paris (Texas) ? Il fut brûlé vif après avoir été torturé à l'aide de fers rouges. On lui brûla d'abord les pieds, puis on lui appliqua des fers rouges sur la poitrine, sur la langue et on lui creva les yeux. On le rôtit ensuite lentement sur du bois enduit de pétrole, les flammes étant éteintes de temps en temps avec de l'eau pour que le supplice durât plus longtemps. Le misérable avait, il est vrai, violé et assassiné une petite fille de quatre ans, et, dans une confession publique avait tout avoué, donnant lui-même des détails atroces sur son crime.

En 1895, dans le La-Fayette County (Floride), trois nègres assassinèrent une jeune fille blanche, après l'avoir violée. Il furent pris et avouèrent leur crime. On les attacha à des arbres et on les brûla après leur avoir enlevé la peau, sur presque tout le corps, à l'aide de couteaux très tranchants.

En 1892, on compte plus de deux cents cas d'application de la loi du lynch dans les Etats du sud, trente-cinq dans les Etats de l'ouest et du nord ; en 1894, il y en a eut cent-quatre-vingt-dix. Avant 1894, il y en a eu en moyenne de cent-quatre-vingt-dix exécutions sommaires par an ; après 1901, la moyenne est de cent-trente-cinq.

Dans la plupart des cas, on laisse à un parent de la victime le triste honneur d'appliquer la torche au bûcher ou de passer la corde au cou du coupable. En 1901, à Eclectic (Alabama), un nègre ayant reconnu être l'auteur d'une odieuse tentative sur une dame Barrington, fut brûlé vif, en présence de tous les habitants, et ce fut le mari qui mit le feu au bûcher ; quelque temps après, un autre nègre, ayant violé et assassiné une petite fille de 11 ans à Wetumpka (Alabama), fut pendu par les pieds à un sycamore au-dessus d'un feu de bois. Le supplice dura deux heures. Quand le nègre fut mort, on lui coupa la tête, et les assistants se partagèrent les morceaux de son crâne, qu'ils emportèrent comme souvenir.

Il faudrait un volume pour rapporter tous les cas remarquables par la cruauté des exécuteurs. Et combien de fois les autorités sont-elles intervenues sans résultat ?

Nouvelles Suisses

La nouvelle loi électorale à Zurich. — Le Grand Conseil du canton de Zurich a abordé cette semaine la discussion d'un projet destiné à remplacer la loi actuelle sur les élections et votations qui date de 1869 et a besoin d'une révision.

Grâce à l'attitude de la majorité de la commission, les réformes que prévoit le projet sont des plus modestes. La principale consiste dans l'éligibilité des femmes dans les autorités de l'école, de l'Eglise et dans l'assistance publique. C'est un premier pas dans la voie d'une juste répartition et d'une conception moins étroite du rôle social de la femme.

Les dispositions relatives à l'exclusion du droit de vote ont donné lieu à une intéressante discussion. On sait combien la loi est dure chez nos Confédérés de la Suisse allemande, pour les faillis et les indigents assistés. L'occasion a paru bonne à quelques députés socialistes pour chercher à faire triompher la conception plus humaine de nos cantons romands.

Tout ce qu'ils ont pu obtenir, c'est l'adoption d'un amendement de M. Greulich, disant que les électeurs qui reçoivent, d'une manière durable, des secours sur le fonds communal des pauvres, ne seront privés de leur droit de vote que lorsqu'il sera prouvé que leur indigence résulte de leur propre faute. Une proposition du pasteur Pflüger, l'orateur socialiste, qui voulait exclure du Grand Conseil tous les fonctionnaires nommés par le Conseil d'Etat, a été repoussée à une grande majorité.

Banque nationale suisse. — Le Conseil d'administration de la Banque nationale suisse a fixé les traitements suivants pour le personnel directeur de la banque :

Directeurs, de 20,000 à 25,000 fr. ; directeurs de succursales, de 10,000 à 18,000 fr. ; sous-directeurs, secrétaires-généraux et caissiers-chefs, de 8000 à 15,000 fr.

L'échelle des traitements pour le reste du personnel a été également arrêtée.

On croit que M. Kundert, directeur de la banque cantonale zurichoise, acceptera un poste de directeur.

On admet en principe qu'un représentant de la Suisse romande doit figurer à la direction de Berne et un représentant de la place de Bâle à la direction de Zurich.

Brevets d'invention. — La Commission du Conseil des Etats a terminé jeudi après-midi ses délibérations sur le

projet de la loi fédérale sur les inventions. Elle a adopté ce projet dans ses grandes lignes, sous réserve de modifications de rédaction.

Le loyer de l'argent. — En Suisse, la circulation effective des billets de banque est de 3 millions inférieures à celle de l'an dernier et l'encaisse métallique est près de 2 millions supérieur, mais les disponibilités faisant presque défaut, l'industrie nationale, en partie celle de la Suisse orientale, marchant à voiles déployées, et la liquidation de l'émission des billets de banque multiples étant à la porte, le loyer officiel et privé de l'argent reste cher : il est actuellement beaucoup plus élevé que l'année dernière à la même date. Les banques suisses d'émission ont porté de 5 à 5 1/2 0/0 le taux de l'escompte et il est probable qu'on ne s'arrêtera pas là.

La fin de l'année 1906 ressemble à beaucoup de points de vue à la fin de l'année 1899 ; les taux d'escompte officiels montèrent alors en Allemagne jusqu'à 7 0/0, en Angleterre, jusqu'à 6 0/0, en Autriche-Hongrie, jusqu'à 6 0/0, en Belgique jusqu'à 5 0/0, en France, jusqu'à 4 1/2 0/0, en Suisse, jusqu'à 6 0/0. L'hiver 1899-1900 fut le point culminant de l'activité industrielle et commerciale, l'hiver 1906-1907 pourrait bien être à son tour le point culminant de cette même activité.

Nouvelles Locales

Décisions du Conseil d'Etat

Pour Martigny.

Il est accordé au Vélo-Club de Martigny l'autorisation pour une tomboloterie en faveur de la course internationale qu'elle projette pour le printemps 1907. L'émission des billets est limitée aux communes de Martigny-Ville, Bourg et Saxon.

La fourniture de gravier avec transport pour le tronçon de la grande route Martigny-Charrat est adjugée à Girard Jos. à Martigny-V.

Repos du dimanche.

Le Conseil d'Etat décide de se faire représenter par son président, M. Burgenner, au congrès international en faveur du repos du dimanche, qui aura lieu à Milan le 29, 30 et 31 octobre prochain.

Echos du Grand Conseil

On a lu, en première page, les réflexions de notre Directeur sur la proposition Martin autorisant la chasse le dimanche. Comme bien l'on pense, cet article ne pouvait être pris en considération par un Grand Conseil catholique quand les Chambres fédérales, en grande majorité radicale, le repoussèrent du pied l'année dernière. Sauf un article renvoyé à la commission pour étude, la loi sur la chasse est votée.

L'élection de M. Henri Roten a été saluée avec joie. C'était une question de justice envers l'homme admirable d'abnégation qui, au lendemain d'une lutte électorale formidable, s'effaça devant son compétiteur vaincu, en vue de la paix et de l'union des forces catholiques. Les journaux de tous les partis saluent l'arrivée au Conseil des Etats de ce gentilhomme, doublé d'un lettré et d'un juriconsulte.

Enfin l'on aborde la « Caisse de retraite des instituteurs ». MM. Georges Morand et Speckly en sont les rapporteurs. Tous les premiers articles sont adoptés sans changement appréciable. C'est l'article 12, comme bien l'on pense, qui devait rencontrer des résistances. Finalement, la proposition du Conseil d'Etat est acceptée. Voici la teneur de cet article :

Art. 12. — L'Etat paye à la crisse un subside égal au montant versé par les membres. Ce subside est prélevé sur la subvention scolaire fédérale.

A l'art. 16, Tout membre admis à la retraite aux conditions des articles précédents, a droit à une pension annuelle et viagère d'après l'échelle suivante.

Après versement de 25 contributions le 25 0/0 ; après 30 contributions, le 28 0/0, après 35 contributions, le 50 0/0 de la somme totale des versements effectués par l'intéressé, la commission propose de supprimer ce qui suit et de le remplacer par « abstention faite des intérêts ».

L'art. 17 est modifié en faveur des veuves et des enfants mineurs. D'après la proposition du Conseil d'Etat, qui modifie lui-même en cet article son projet, la pension peut-être continuée pendant 4 ans au maximum à la veuve d'un instituteur qui n'a pas touché sa retraite pendant 4 ans.

L'art. 31 est aussi modifié : les ayants-droit sont remplacés par « veuve ou ses descendants ». Il s'agit ici du remboursement des primes à la mort d'un membre n'ayant point touché encore à sa retraite.

Mon idée

Le numéro 4 de *Cosmopolite*, journal dernièrement créé et qui s'imprime en six langues, est tombé par hasard entre mes mains. J'y ai lu le *Propos d'un solitaire*, article signé *Le Muet* que je trouve par trop exclusif. Je ne suis pas tout à fait de l'avis de ce solitaire, voilà pourquoi je me permets d'émettre quelques réflexions que m'a suggérées son propos.

Il dit, en effet : « Si j'avais eu quelque chose à dire lors de la fondation du *Cosmopolite*, j'aurais demandé qu'à côté des six langues officielles dans lesquelles il est rédigé, on en introduise une autre plus vivante et plus gaie, la langue qu'on parle. »

Mon Dieu ! pauvres rédacteurs du *Cosmopolite*, vous en auriez de l'ouvrage, si, à côté des six langues que vous imprimez dans votre journal, vous deviez encore déchiffrer et insérer tous les articles qui vous arriveraient des différents cantons français de la Suisse et de la France et écrits avec la langue qu'on parle !

En effet, pour exprimer les mêmes idées, le canton de Genève n'emploiera pas les mêmes mots que ceux de Vaud, de Neuchâtel, de Fribourg, ni du Valais. Prenons, par exemple le mot « se rebedouler » que notre solitaire *Le Muet* trouve si sonore, si gai, si vivant, si original, — original, il l'est, en effet, — et si pittoresque. Croyez-vous que les voisins des Vaudois se servent de ce mot ? Chez nous on dit « se roubater », mot que je trouve aussi joli que se « rebedouler ». Voici encore d'autres expressions que *Le Muet* trouve si belles : « rapetasser », « farfouiller », « ronchonner », « rebouillier », « taguenatzer ». Pourquoi ne pas ajouter encore les mots français vaudois : « hoitons » pour « étable à porcs » ; « bre-lancher » pour « tituber » ; « broussetout » pour « gilet de laine » ; « cacabot » pour « tache d'encre » ; « drèche » pour « écume de « beurre » ; « étertir » pour « assommer » ; « ouze » pour « va-t'en » ; « schniz » pour « pomme séchée » ; et tant d'autres mots bizarres, baroques qu'il faudrait un nouveau dictionnaire pour en connaître la signification de chacun.

Or, pour être forcé de « farfouiller dans le grimoire », d'un côté aussi bien que de l'autre, je ne vois pas pourquoi on introduirait ces mots burlesques employés dans la langue qu'on parle pour écrire dans un journal qui doit traverser tant de différents pays comme le *Cosmopolite*.

Voilà mon idée sur la question soulevée par *Le Muet* du *Cosmopolite*. Quelques-uns la trouveront drôle ; mais je ne la crois pas mauvaise pour autant.

L. DU CHAPENOUD

Des bords de la Dranse. — *Un mois après le Congrès de Fribourg.* — (Corr.) — Dans ce pays, nombreux, bien nombreux, sont les conservateurs qu. au-

raient voulu aller à la revue ou au Congrès des catholiques suisses à Fribourg, mais qui ne l'ont pas pu pour diverses raisons fort légitimes. Cependant, ces conservateurs sont reconnaissants aux journalistes qui ont donné des comptes-rendus détaillés de ce qui s'est passé dans cette importante réunion et donnent leur sincère et pleine adhésion à tout ce qu'on y a fait. A côté de ces conservateurs, il y en d'autres qui auraient pu et dû aller à Fribourg, mais qui ne l'ont pas voulu. Et pourquoi ? Ce n'est pas pour des raisons d'argent. Ils en dépensent dix fois plus pour des voyages moins importants ou pour des bagatelles. Pour quelques-uns, c'est l'insouciance ou l'apathie. D'autres ont tenu ce langage : « Aller à Fribourg, c'est de l'imprudance, c'est se faire montrer du doigt ; car alors même que pour y aller, on prend la ligne nord-ouest et non pas celle du Midi, on nous taxerait d'ultramontains, d'apôtres, d'évangélistes, ou au moins de Jésuites, ce qui n'est certainement pas agréable.

La religion, il la faut bien, car, après tout, nous voulons faire notre salut. Et puis, elle est nécessaire pour le peuple : c'est la digue la plus sûre pour arrêter les socialistes qui avancent vers nous les yeux et les dents de bêtes téroces et nous voulons bien conserver notre fortune, etc...

Avoir de la religion pour autant que nous la croyons utile à nos intérêts, c'est bien, mais il ne faut pas qu'elle nous cause des ennuis. Mais, les libéraux honnêtes à qui il répugne de faire chorus avec les socialistes tiennent le même langage. Eux aussi veulent un peu de religion pour se sauver ; eux aussi trouvent que pour conserver le droit de propriété il est bon de rappeler de temps en temps au peuple le précepte : « Bien d'autrui, tu ne prendras... » Il ne leur ferait rien non plus de voir allonger le Symbole pourvu qu'on raccourcisse pour autant le Décalogue. Quelle différence y a-t-il donc entre ces conservateurs trop prudents et ces libéraux honnêtes ? Elle consiste en ceci : au temps des élections, ceux-là font badigeonner leur cocarde tandis que ceux-ci gardent la leur, couleur rose.

Deuxième Réunion générale de la Croix d'Or (Ligue catholique d'abstinence) à Saxon, dimanche le 11 novembre. — L'année dernière, la première réunion de la Croix d'Or, à Sion a très bien réussi et nous espérons que la seconde sera, également, fréquentée non seulement par les abstinents, mais par tous ceux — hommes et femmes — qui s'intéressent à la lutte contre un des grands fléaux de notre cher Valais. Toutes les personnes intelligentes savent que nous ne voulons nullement nuire à notre commerce et que nous ne jetons pas le moins du monde la pierre aux modérés non-abstinents. Mais tous doivent comprendre que nous voulons travailler

énergiquement pour enrayer les abus, convertir les buveurs, relever des familles, prévenir le malheur chez bien des jeunes gens trop faibles qui sont en danger de se perdre, préserver surtout l'enfance, en un mot, faire du bien, beaucoup de bien à notre très cher Valais.

Nous espérons voir à Saxon de nombreux magistrats, membres du corps enseignant, etc., etc. Tous seront les bienvenus. Plusieurs orateurs sont annoncés.

Voici le programme de la journée : La grand-messe a lieu à dix heures (avec sermon de circonstance) pour tous ceux qui ne peuvent remplir leurs devoirs avant leur départ.

A une heure et demie, réunion des délégués et présidents de sections, membres du comité, prêtres, instituteurs et institutrices au grand hall de gymnastique.

A deux heures, réunion publique. Discours.

Départ des trains : pour Brigue, à 4 h. 57 du soir ; Pour St-Maurice, 3 h. 47 min.

Clôture officielle, à 3 h. et demi. Venez nombreux à Saxon !

La paroisse de Port-Valais. — La paroisse de Port-Valais offre, avec celle de Vionnaz et de Collombey, une anomalie sans nom. C'est le Grand Conseil qui pourvoit à la nomination de son curé prenant le titulaire parmi les 3 candidats que lui présente Mgr l'évêque. Avec courage, M. le Député Curdy s'est élevé, l'autre jour, contre cette disposition à tendance *joséphiste*. La Constitution, malheureusement, était là et, cette fois encore, le Grand Conseil s'est muni d'une crosse et d'une mitre et a nommé M. l'abbé Zufferey, curé de St-Maurice-de-Lacques, curé de Port-Valais. Le choix est excellent. M. Zufferey trouvera devant lui un champ de travail immense, telle que la construction de l'église du Bouveret qui est une nécessité indiscutable.

Les Bains de Loèche. — (Corr.) — Dans son discours au Grand Conseil. M. Henri de Torrenté a parlé de la grandeur, de la renommée et de l'importance des Bains de Loèche, il y a une cinquantaine d'années. Il n'y avait rien d'exagéré dans cet éloge et ces souvenirs.

Le 15 août 1865, le registre de l'Hôtel des Alpes contient les noms que voici : la princesse Marguerite d'Orléans, la princesse Clémentine, le duc de Nemours le duc d'Alençon, le Prince Philippe de Saxe-Cobourg, le duc et la duchesse d'Aumale, le prince de Condé, le duc de Guise, etc.

Trafic du bétail avec la France. — Pour donner suite aux demandes pressantes qu'il recevait de divers côtés, le département fédéral de l'agriculture avait de nouveau autorisé, à titre provisoire et à partir du 15 octobre, l'entrée en Suisse des taureaux de boucherie

d'origine française à destination des principaux abattoirs publics. Or, le 24 de ce mois, le vétérinaire frontière attaché au bureau du Col des Roches, refoulait un transport d'animaux de cette catégorie sur lesquelles la fièvre aphteuse a été constatée. Il en résulte que, dans ce moment-ci, l'importation de taureaux de boucherie, de provenance française, présente un grand danger au point de vue de l'introduction de la maladie contagieuse.

Pour parer à ce danger, le département fédéral de l'agriculture a interdit de nouveau, à partir du 28 octobre, toute importation de taureaux de boucherie provenant de la France.

Almanach du Valais 1907 — Né avec ce siècle, l'*Almanach du Valais* paraît donc pour la 7^{me} fois, se présentant toujours de façon agréable et coquette, grâce à sa riante couverture colorée aux armes de la Confédération, du canton et des districts valaisans. Une carte économique de la Suisse, aussi curieuse qu'instructive, donne en outre à cette publication un cachet spécial. Et lorsque nous aurons ajouté qu'elle apporte également cette année une fort belle chromolithographie, avec texte approprié sur l'Ange gardien, l'on conviendra que l'*Almanach du Valais* s'est efforcé à son tour de continuer à mériter la faveur qui l'a accueilli dès son entrée dans la vie littéraire suisse et valaisanne.

Nous avons à peine besoin de dire que la plupart des articles et récits publiés par cet almanach ont un parfum de terroir soit qu'ils célèbrent le Valais, soit qu'ils soient signés de noms valaisans ou de pseudonymes qui se dissimulent. Citons en passant : Sous la neige, par Mario — Le Violonare de Mazambroz, par Hilaire Gay — La Vieille Schmidja, légende haut-valaisanne, par Jules de Hautmont — Les chèvres à Salvan, par Lily pommier — Fleurs des Alpes, par Jules Monod — La fin tragique d'un bandit, conte bagnard, par M. Gabbut — les éboulements de Leytron, récit recueilli par L. Courthion. — Des articles agricoles et autres coupent ces nouvelles et récits qui sont illustrés de nombreuses vignettes. — Enfin, une revue des événements et de nombreuses pages d'annonces terminent la publication.

L'*Almanach du Valais* est donc sorti de presse. On peut se procurer en librairie au prix de 40 cent. au détail. — Expéditeur principal Ch. Schmid, papeterie, à Sion.

Un bon vin. — On peut déjà se rendre compte de ce que sera le vin de 1906, par la distillation des marcs. L'eau-de-vie de marc a, cette année, un parfum de bon cognac. La richesse en alcool des vins nouveaux est également prouvée par cette distillation. En 1905, une chaudière donnait en moyenne neuf litres d'eau-de-vie, comme moyenne. En 1906, quelques chaudières ont même atteint dix-sept litres.

— Vous serait-il possible de partir demain ?
— Demain ?... Si vite ?... Tout de même ?

J'ai un train à midi trois quarts qui m'emmènera chez moi vers les sept heures.

— Eh bien, aussitôt arrivées à Sans-Souci, occupons-nous de nos affaires. Je vous réglerai la somme convenue contre la reconnaissance, Vous partirez pour Andelat.

Puis quoique que je décide et où que je décide d'habiter vous viendrez me rejoindre.

— De cela Madame peut-être sûre ; même s'il lui plaisait de quitter la France.

Les deux femmes se turent
Solange se demanda si elle ne devait pas profiter des ombres de la nuit pour avouer à sa maîtresse qu'elle était mère.

Le moment paraissait opportun ; l'obscurité prête aux confidences, Le désir de parler était sincère, la volonté grande ; mais devant l'importance de l'aveu, Solange se sentit secouer d'un frisson. Aurait-elle le courage de faire la révélation ? Comment supposer que ce mot serait prononcé ? Le véhicule avançait toujours, et chaque tour de roue était pour la femme de chambre un avertissement de la fin du voyage. Plus elle approchait du terme, plus elle s'élevait en se rapprochant de ne pas parler. Il fallait en finir. Ce n'est pas dans l'effarement des préparatifs d'un

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Grand incendie près d'Anvers

Bruxelles, 29 octobre. — Un violent incendie s'est déclaré au village de Eckeren près d'Anvers, dans des maisons ouvrières. Il a gagné les habitations voisines, a traversé la rue, embrasant plusieurs immeubles. L'eau manque.

On ignore s'il y a des victimes.

Le choléra à Shanghai

Londres, 29 octobre. — Suivant un télégramme reçu au Foreign-Office, Shanghai serait en proie au choléra.

Ouragan à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 29 octobre. — Un ouragan s'est déchaîné sur la ville.

Plusieurs bâtiments se sont écroulés.

Les toits de l'hospice d'aliénés se sont écroulés en faisant de nombreuses victimes.

Le télégraphe est interrompu.

Un sinistre à Toulouse

Toulouse, 29 octobre. — Un grand incendie a éclaté dimanche soir à 8 heures à la minoterie Thomas & Cautura. Le feu a gagné la buanderie de l'hospice de la Crave où sont les vieillards incurables.

L'incendie est énorme. Il se voit de tous les points de la ville.

MALADIES NERVEUSES
Epilepsie, Hystérie, Névroses, Danse de St-Guy, Crises Nerveuses, Vertiges, Convulsions de l'Enfance, Variétés Migraines, Insomnie, Prédispositions héréditaires, Excès de Travail et de Plaisir, Préoccupations d'affaires, Chagrins violents, Tension intellectuelle constante et prolongée, telles sont les causes qui déterminent les Maladies nerveuses.
A tous ceux qui sont atteints de ces tourments, le **SIROP DE HENRI MURE** apportera souvent la guérison, toujours un soulagement. Son usage produit sur le système nerveux une modification puissante et durable en rendant le calme, le sommeil et la santé. — *Mettez France sur demande* 17, Rue A. Gazagne, Succ. Pont-St-Espirit (France).

Exiger le VRAI produit, refuser toute substitution.

MARTIGNY
Avenue de la Gare
Cabinet dentaire
Extraction. — Obturation. — Prothèse
Ernest COMTE, médecin-dentiste
Diplôme fédéral

A Genève et à Lausanne
l'emploi des tablettes Wybert est de grande quantité. Celle-ci ont considérablement garanti depuis 60 ans contre le rhume, maux de cou, échauffements, caharres.
Attention en achetant. Chaque boîte doit porter le nom du fabricant : « Pharmacie d'Or à Bâle. » L737M
Fr. 1. — dans toutes les pharmacies.

FEUILLETON DU NOUVELLISTE

59

Armande

Qu'était-il réservé à l'ange qu'allaient se disputer l'homme et la femme séparés maintenant à tout jamais ?

Ni l'une ni l'autre, heureusement, n'entrevoient les jours horribles qu'elles auraient à vivre en expiation peut-être de l'œuvre infâme pour laquelle elles avaient réunis leur déloyauté.

A une heure de Riom, à peu près, Madame Farjeol se tourna du côté de Solange. Dans la lueur rouge de la lanterne, elle se pencha.

— Dormez-vous ?

— Non, madame. Madame non plus ?

— Je n'en ai pas envie. J'ai tant de choses à organiser maintenant.

La domestique ne répondit pas.

— Accepteriez-vous d'aller passer quelque temps dans votre famille, si je vous en priais ?

Solange devint rouge de joie. Elle se redressa :

— Si j'accepterais ?... Avec grand plaisir, si madame se passait de mes services.

L'oreille tendue, la femme de chambre écoutait la voix basse, les mots mesurés qui s'adressaient à elle.

Toujours sur le même ton, la voix continua : Pour rester à Sans-Souci, je n'y resterai pas.

Mon intention n'est pas de donner à M. Farjeol la satisfaction de m'en faire sortir. Où irai-je. C'est ce que j'ignore. Je m'éloignerai sûrement. En tout cas, j'ai à consulter des hommes d'affaires pour des questions financières et je ne veux pas m'adresser à des hommes au courant de cette session d'assises. C'est pour cela que j'aurais l'intention de vous laisser aller dans votre famille jusqu'à ce que j'aie organisé ma vie. Alors je vous ferai signe.

— Et la jolie petite demoiselle, qui en prendra soin.

— Ne vous inquiétez pas rien ne lui manquera.

— Madame n'a pas compris ma pensée. Je sais bien que rien ne manquera jamais à l'enfant de madame.

Il y eut un très court silence et Madame Farjeol demanda :

VOULEZ-VOUS
UN MILLION

Et bien, prenez part
à la Loterie Royale Hongroise

autorisée et privilégiée par le Gouvernement Royal Hongrois

Cette Loterie est reconnue comme étant la plus avantageuse de toutes les loteries existantes.

La Loterie comprend

125.000 numéros, dont 62.500 sont gagnants soit:

Un lot gagnant sur deux billets

La somme totale des lots se monte à 16 millions 457.000 couronnes. soit plus de 17 millions de francs; comprenant en cas heureux un gros lot de

Un million de couronnes
ensuite

1 prime de	600.000	couronnes
1 lot	de 400.000	»
1 »	de 200.000	»
2 »	de 100.000	»
2 »	de 90.000	»
2 »	de 80.000	»
2 »	de 70.000	»
2 »	de 60.000	»
1 »	de 50.000	»
3 »	de 40.000	»
3 »	de 30.000	»
6 »	de 25.000	»
9 »	de 20.000	»
13 »	de 15.000	»
44 »	de 10.000	»

et un grand nombre de lots de 5.000, 3.000, 2.000, etc., etc.

Tous les lots sont payés en espèces de suite après le tirage. A chaque ordre est joint le plan officiel avec le règlement de la loterie. Après chaque tirage la liste officielle des numéros gagnants est envoyée immédiatement. Le premier tirage est définitivement fixé au

22 et 23 novembre

Les billets ayant toujours été épuisés avant la date du tirage il est nécessaire de faire parvenir les ordres au plus vite pour être sûrement servis.

Prix des billets pour le 1er Tirage

Billet Entier	Demi-Billet	Quart de Billet
12 fr. 60	6 fr. 30	3 fr. 15

Les commandes doivent être adressées

à la
Banque KORDA & Cie

27, Boulevard Vaczi — BUDAPEST — (Hongrie)
L 669 M

CHALETs ou VILLAS meublés à louer sont demandés pour la saison d'hiver. Droits d'inscription 3 fr. point de commission à payer en cas de location.
Adresser les offres à **BOURCART & Cie**, gérants, Rue du Bourg 33, LAUSANNE. L 791 M

Chauffage central

La Maison Moeri et Cie à Lucerne installateurs du chauffage au Collège de Sion et au Casino ne redoute aucune concurrence, car elle se recommande par la supériorité de son travail.
S'adresser directement pour les renseignements à LUCERNE ou à

Clovis MARTIN à Sion

Nous venons de recevoir pour plus frs 500 de PARAPLUIES
Magasin Vve Luisier à St-Maurice

Rich. HEUSSER

Fabricant de Fourneaux
Colombier (Neuchâtel)

Poêles portatifs nouveau système, avec grilles mobiles. — Prix modérés. — Brevet demandé. — Catalogue sur demande.

↑ Puamine ↓

nouveau remède fortifiant pour hommes de tout âge en cas d'affaiblissement prématuré. Brochure détaillée gratuite. Adresse: Case postale 12397, Bale.

Commerces

à remettre
Cafés-brasseries, Hôtels, Restaurants, Pensions, Epicerie, Boulangeries, Laiterie, Charcuteries Comestibles, Chaussures, Tabacs Papeteries, Drogueries, etc.
S'adresser à **MM. SCHILT et GILLOZ** Régisseurs, 3 rue Chapouillère Genève.
Recouvrements amiables et juridiques, commissions 5 % ou à forfait sans aucun frais pour le créancier en cas d'insuccès.

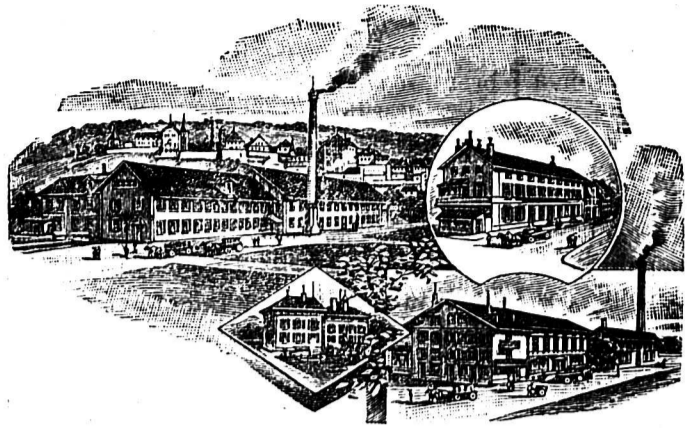
Lots à 1 fr.

en faveur de la nouvelle église et l'érection d'un monument commémoratif de l'éboulement à

Goldau s. Rigi

1. Prime fr. 20.000 — 10 000 et 5000.
sont en vente chez Mlle Joséphine OTT, Goldau. Tirage probablement 1er Mars 1907. L 733 M

Filature de laine
Manufacture de draps et milaines
Meyer Frères & Cie, Moudon (Vaud)
Teinture — Filature — Tissage — Apprêtage



YVERDON 1894, Médaille de vermeil

VEVEY 1901, Médaille d'or avec félicitations du Jury

La maison est spécialement recommandée pour le travail à façon; elle se charge de fabriquer avec la laine du pays, aux meilleures conditions de prix et de bi-facture, les articles suivants: Draps unis, sergés et façonnés, tuitaines unies de toutes nuances pour hommes et femmes, milaines façonnées, chevots pour hommes et pour robes, couvertures de lits, couvertures de chevaux.
L 731 M
Demandez l'album spécial d'échantillons pour le travail à façon

Jos. GIROD, Monthey

Vient de recevoir un lot de forte milaine pour vêtements d'hommes à des prix réellement avantageux.

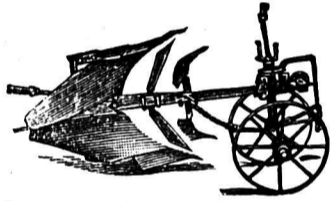
Articles d'hiver: bonneterie, laines à tricoter, couvertures, Pélerines, Collets, jaquettes, chapeaux de feutre, etc.

Sous-main pratique pour 1907, de la maison Tschopp, au prix de fabrique.

12 feuilles 1 fr. — 24 feuilles 1 fr. 50

Agenda commercial pour 1907. 4 jours, 2 jours et un jour à la page.

Agence agricole de la Vallée du Rhône
A. MURISIER & Cie Monthey



Charrues Brabant doubles
Charrues Syracuse — Ar-rache pommes de terre —
Herses — Rouleaux —
Semoirs — Moulins à van-ner — Hâche-paille — Con-casseurs — Coupe-racines

Pompes à purin — Articles pour laiteries — Centrifuges — Barattes — Boilles — Baquets, etc.

Aliments pour le bétail — Engrais chimiques pr toutes cultures — Scories Thomas — Kaïnite, etc.

AVIS

Dès le 4 novembre, le Bureau de la Banque L. REY & Cie à Monthey est transféré dans la maison Barlatay au centre de la Place du Marché. Escompte, Dépôts sur titre à coupons, sur livrets d'Epargne, en compte-courant; recouvrements.

— 0 — Téléphone — 0 —

LOTERIE d'ETAT

offrant plus de chances que toute autre loterie
62,500 lots en argent - Gros lot éventuel 1,000,000

Un million de couronnes

Le tirage comporte:

1 prime de	600000
1 lot de	400000
1 lot de	200000
2 lots à 100000 soit:	200000
2 » 90000	180000
2 » 80000	160000
2 » 70000	140000
2 » 60000	120000
1 » 50000	50000
3 » 40000	120000
3 » 30000	90000
6 » 25000	150000
9 » 20000	180000
18 » 15000	195000
44 » 10000	440000
61 » 5000	305000
22 » 3000	66000
476 » 2000	950000
981 » 1000	981000
1636 » 500	818000
165 » 300	495000
39676 » 200	7935000
5825 » 170	990250
5825 » 130	692250
115 » 100	11500
4825 » 80	386000
9825 » 40	153000
62500 lots soit:	16457000

Chaque deuxième
billet gagne!

Premier Tirage
les 22 et 23
Novembre 1906.

Prix des Billets
pour le premier tirage
1 billet entier 1 demi-billet
12 fr. 60 c. 6 fr. 30 c.
1 quart de billet
3 fr. 15 c.

Pour recevoir les billets il suffit d'adresser le montant par mandat poste international, lettre chargée ou les demander contre remboursement à la

Maison de Banque
A. GAEDICKE

11, Rue Kossuth Lajos - BUDAPEST - 11, rue Kossuth Lajos

OFFRES & DEMANDES d'EMPLOIS

On demande apprentis et rassis-jetties. S'adresser chez Mme Anna Rouiller, rue du St-Bernard à Martigny-Ville. L 769 M

On demande pour la France pour de suite ou courant novembre: plusieurs bons vachers, garçons de cour, charretiers, méuages-vachers et de culture. S'adresser Bureau général de placement. A. Bornet, Sierr. L 768 M

On demande
pour le Valais un agent sérieux et actif pour rechercher des annonces dans diverses publications et revues. Conditions avantageuses. Offre sous L791M annonces-expéditions Ls Mayor, Genève 776

A VENDRE

Foin, regain et paille chez
A. Murisier et Cie
Monthey

Une Obole s. v. pl.

pour une petite église catholique romaine à Langnau (Emmenthal) A. Suppiger, curé-missionnaire, Berthoud et de Berne. L 757 M

Foin et regain suisse

première qualité, livre franco à chaque station de chemin de fer Théodore von ARX, Commerce de foin Egerkingen Canton de Soleure.

Avis aux gourmets

qui désirent la recette pour fabriquer soi-même la *Chartrouse* Notice gratis par J. GISIGER, Petit-Huningue (Suisse)

Hernies

La merveilleuse efficacité de la Méthode de M BECK, curé de Berg-holz (Alsace), pour le soulagement et la guérison des hernies est connue. Les nombreux certificats de guérison reçus de tous côtés et les distinctions flatteuses accordées à l'inventeur aux expositions d' (3 fois) de Rome, de Bruxelles, de Lyon, de Mâcon, de Marseille, de Fréjus, etc, attestent l'excellence de cette méthode. Un demi siècle de succès remarquables.

Elle est adressée gratis à qui-conque la demande. 627

Exposition de MILAN

1906

LOTTERIE

3181 billets gagnants

Gros lot

1 MILLION

Lots de 100,000 50,000 etc., etc. tous payables en espèces

Tirage très prochain

Billets 2. 50 envoyés de Genève contre remboursement par

chez

MM. G. Art & Cie,

Rue Corratérie, 4

A. Martin & Cie

Boulevard Georges-Favon 13.

Comptoir Général

Rue de la Croix-d'or, 14

L 748 M

Aux Vignerons

Le Boucherie

chevaline

Degerbaix à Lausanne

expédie, à l'occasion des vendanges, bonne viande de cheval aux prix exceptionnels de 40, 50 et 60 cts le kg. Indiquer le prix en faisant la commande.
Lx R 1170